



REGLEMENT INTERNE

VACANCES SCOLAIRES
2022-2023

Renseignements :

Service des Sports
Complexe sportif René GALL

Tennis couverts rue de Coray
29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 59 87 36

ou

Tél : 06 07 33 91 24

Mail : sports@mairie-rosporden.fr

Rosporden | Kernével



RÈGLEMENT

I. FONCTIONNEMENT

Vacasports est un programme d'animations sportives proposé par la ville de Rosporden et organisé par le service des sports.

Elles sont mises en oeuvre pour les enfants de 5 à 17 ans (né(e)s entre 2016 et 2005). Plusieurs formes d'accueil peuvent être proposées pendant les vacances scolaires (en fonction des conditions sanitaires) :

- Le matin et/ou l'après-midi : pour les enfants nés entre 2016 et 2012
- L'après-midi : pour les adolescents nés entre 2011 et 2005 ou pour les familles

En raison des conditions sanitaires actuelles, les activités familles sont ouvertes uniquement en partenariat avec le centre social "Chemin de faire" ainsi que les activités pour les adolescents uniquement ouvertes avec l'espace jeunes. (MAJ octobre 2022)

II. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait par l'intermédiaire du portail famille :

<https://rosporden.portail-familles.net>

deux semaines avant le début des vacances.

En cas d'absence ou de désistement, il est impératif de se désinscrire au plus vite.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire. Une liste d'attente sera mise en place en cas de forte demande. Les enfants inscrits sur cette dernière pourront bénéficier d'une place en cas de désistement, dans l'ordre d'inscription.

En cas de possibilité, des créneaux d'activités pourront être ouverts les après-midis, pour les enfants en liste d'attente.

La direction est assurée par un cadre de la municipalité de Rosporden et les jeunes sont accueillis par une équipe d'animateurs et d'éducateurs sportifs diplômés ainsi que de stagiaires en cours de formation.

III. TARIFS

Les activités proposées par le service des sports sont gratuites pour les familles résidant ou ayant des enfants scolarisés à Rosporden/Kernevel.

Pour les personnes extérieures à la commune, les activités sont accessibles contre échange de "tickets sports".

Ces tickets sont en vente au bureau des sports (tarifs en fonction du quotient familial).

Pour les activités proposées par les associations*, lors de l'achat, le numéro d'allocataire CAF sera demandé pour définir le tarif.

Le carnet de 10 tickets	Activités avec les associations*	Activités du service des sports
QF > 450	10 €	GRATUIT
451 < QF < 650	15 €	
651 < QF < 1050	20 €	
1051 < QF < 1450	25 €	
1451 < QF	30 €	
Extérieur à la commune	35 €	35 €

* Proposition suspendue jusqu'à nouvel ordre en raison des conditions sanitaires

IV. ORGANISATION

Dans le cadre de l'ouverture des activités VACASPORTS, il conviendra de respecter les règles ci dessous :

- L'inscription est obligatoire. Tout enfant non inscrit au préalable ne pourra pas participer à l'activité.
- Les enfants devront impérativement être présents à l'heure. En cas de retard, ils ne pourront pas être accueillis.
- Toute absence non avertie et non justifiée entrainera une annulation de l'ensemble des réservations pour la période des vacances.

PROTOCOL SANITAIRE – COVID-19

- Les parents s'engagent à :
 - informer leurs enfants des conditions d'accueil, fournir des mouchoirs jetables et une gourde ou bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant.
 - ne pas envoyer leurs enfants à l'activité en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 (toux, fièvre, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût)

- En cas de doute, à prendre la température de leurs enfants avant de se rendre à Vacasports. Si celle-ci est supérieure à 38°, l'enfant ne doit pas venir.

Le lavage des mains se fera en début et en fin d'activité.

En cas d'apparition de symptôme chez un enfant, il sera isolé et portera un masque. Les parents ou responsables légaux seront avertis et devront venir le chercher dans les plus bref délais.

En cas de confirmation de covid-19 chez l'enfant ayant fréquenté les activités vacasports, les parents ou responsables légaux s'engagent à informer le service des sports au plus vite, afin de relayer l'information aux familles des enfants "contacts".

V. RESPONSABILITÉS

L'enfant ou l'adolescent, inscrit aux activités par les parents, sont placés sous la responsabilité de la ville de Rosporden durant la période d'animation. Les parents doivent laisser leurs coordonnées téléphoniques afin d'être joignables à tout moment.

Sur les temps d'animation réservés aux familles, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et se trouvent sous la responsabilité de ce dernier.

Concernant les 6-11 ans, l'enfant n'est pas autorisé à quitter seul l'activité. Les parents sont tenus de venir chercher l'enfant ou de désigner une personne habilitée à cet effet (les coordonnées doivent figurer sur la fiche sanitaire).

Les animations organisées sont des activités sportives et non des stages. C'est un moment de détente et de plaisir à travers le jeu, l'activité et la vie en groupe.

La ville se réserve le droit d'annuler une activité en cas de nécessité : conditions météorologiques, fréquentation insuffisante, etc... .

VI. RESPECT DU MATÉRIEL ET DES ENCADRANTS

Tout participant s'engage à adopter, en toutes circonstances, une attitude et un langage corrects à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui. Les comportements ne doivent pas être source de nuisance pour les autres.

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du complexe sont l'affaire de tous. D'une manière plus générale, tout utilisateur devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, de l'équipement et aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

